

Plan d'accueil des élèves pour la rentrée scolaire du 1^{er} septembre 2020 Ecole maternelle Garrigues (Fronton)

Ce plan d'accueil a pour objectif de préciser les modalités pratiques de fonctionnement de l'école à partir de la rentrée scolaire 2020 en lien avec le guide sanitaire édité et mis à jour par le MEN 26 août 2020. Les prescriptions sont émises par les autorités sanitaires. Ce plan d'accueil est destiné aux familles.

PREALABLE :

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (38°C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid 19 chez l'élève ou dans sa famille. Les personnels s'appliquent les mêmes règles.

Les accompagnateurs ainsi que les intervenants extérieurs peuvent entrer dans les bâtiments scolaires après nettoyage et désinfection des mains. Ils doivent porter un masque de protection.

ORGANISATION DE L'ECOLE

En ce qui concerne votre enfant, il sera accueilli tous les jours dans sa classe. Les parents ne sont pas autorisés à rentrer dans la classe (même le jour de la rentrée).

Les entrées et sorties de l'école

Les entrées et sorties s'effectueront dans le respect de la distanciation physique. Nous vous demandons lorsque vous accompagnez votre enfant à l'école de porter un masque.

L'organisation est la suivante :

	Entrée 8h40	Pause déjeuner	Sortie 16h15
Classes 1 et 2	Portail côté route	Portail côté route	Portail côté route
Classes 3 et 4	Portail côté ALAE (parking)	Portail côté route	Portail côté ALAE (parking)

L'accès aux bâtiments sera interdit à toutes personnes externes à l'école (parents, autres accompagnants, ...). De plus, le port du masque est désormais obligatoire dans un rayon de 30 mètres autour de l'école.

Des personnels (éducation nationale et/ou ALAE) accueilleront les élèves aux entrées pour filtrer les entrées ou sorties. Les accueillants porteront un masque. L'enfant devra se laver les mains dès son arrivée.

Pour permettre une arrivée et une sortie sereine de l'école et pour éviter les rassemblements, le respect des horaires est primordial.

A midi : Sortie par le portillon (venir chercher votre enfant à la porte extérieure de sa classe)/ **Entrée de 13h50 à 14h au portillon** (lavage des mains en sortant et en entrant).

ALAE : Ouverture à **7h30 le matin, fermeture à 18h30 le soir**. Entrée et sortie par Portail ALAE (parking). Le brassage des élèves se fera comme pendant les heures de classe (classes 1 et 2 / classes 3 et 4).

2/ Dans l'école

Circulation des élèves dans le bâtiment : Les déplacements des élèves doivent être limités.

La circulation de votre enfant sera établie par l'équipe pédagogique dans le respect des gestes barrière, les brassages seront limités (classes 1 et 2 / classes 3 et 4).

La salle de classe sera aérée plusieurs fois par jour pendant 15 mn.

Pour toute communication importante, merci de privilégier le mail directement sur la messagerie de l'école.

Port du masque : Le port du masque est obligatoire en école primaire pour les personnels. Pour les enfants d'école maternelle le port du masque n'est pas recommandé, mais des masques sont à disposition pour équiper les enfants présentant des symptômes dans l'attente de leur départ de l'école.

3/ Les récréations

Les récréations seront échelonnées (regroupements par 2 classes). Les adultes veilleront au respect des gestes barrière.

L'accès à la structure de jeux reste interdit.

En cas de conditions climatiques inadaptées, et sans possibilité d'avoir un espace extérieur abrité permettant la limitation de brassage, les récréations seront organisées en intérieur.

Elles seront décalées : Il y aura 2 créneaux de 20 minutes matin et 10 min l'après-midi. Les enfants devront se laver les mains après chaque récréation. De même ils devront se laver les mains avant d'aller aux toilettes et en sortant.

4/ L'accès aux sanitaires

Il sera demandé aux élèves de se laver les mains avant et après l'usage des WC.

5/ Nettoyage

Le nettoyage et la désinfection des sols et du mobilier s'effectuera au minimum une fois par jour pour tous les espaces utilisés ou de passage par les agents de la mairie.

6/ La restauration

Les repas seront pris dans le réfectoire (2 services = classes 1 et 2 / classes 3 et 4). La gestion des matériels collectifs (plateaux, couverts, brocs d'eau...) sera adaptée pour limiter les contacts. Les personnels présents veilleront au lavage des mains avant et après le repas.

7/ La sécurité :

Les règles de sécurité habituelles s'appliqueront.

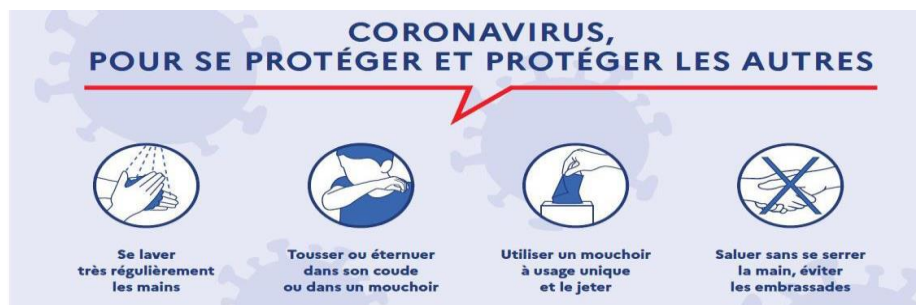
8/ Sorties pour soins :

Elles se feront au cas par cas selon les demandes. **Il faudra respecter rigoureusement les horaires** car tous les adultes présents auront un rôle et un emploi du temps précis à respecter. Merci de contacter rapidement la directrice si vous êtes dans ce cas.

VOTRE ROLE EN TANT QUE PARENTS OU RESPONSABLES LEGAUX A LA MAISON

Votre rôle actif dans le respect des gestes barrière est essentiel pour assurer un retour à l'école des élèves ces deux dernières semaines. Vous devez expliquer les gestes barrière à votre enfant, lui fournir des mouchoirs en papier jetables, et apprendre les gestes d'hygiène habituels.

L'application des gestes barrière



Vous êtes tenus en tant que parents à la surveillance de l'apparition de symptôme chez votre enfant **avec une prise de température quotidienne avant qu'il ne parte à l'école (la température doit être inférieure à 38°C).**

Les symptômes évocateurs sont la toux, les éternuements, un essoufflement, un mal de gorge, de la fatigue, des troubles digestifs, une sensation de fièvre, etc.

En cas d'apparition de symptômes évoquant un Covid-19 chez votre enfant ou dans la famille, vous vous engagez à ne pas mettre votre ou vos enfants à l'école. Vous êtes tenu de prévenir dès que possible l'établissement qui a accueilli l'enfant.

QUELQUES CONSEILS

- expliquer à l'aide des informations données plus haut comment va se dérouler une journée d'école (entrée/sortie,...) ;
- expliquer qu'il va croiser des adultes portant un masque ;
- rappeler l'importance des gestes barrière ;
- recueillir sa parole spontanée et l'accompagner pour exprimer ses émotions.

« Toute émotion qui n'est pas exprimée est imprimée » : JF Laurent aide parents et enseignants à faire le point :

→ sur la tristesse : <https://delecolealamaison.ageem.org/la-tristesse/>

→ sur la peur : <https://delecolealamaison.ageem.org/vive-la-peur/>

→ sur la colère : <https://delecolealamaison.ageem.org/la-colere/>

PROTCOLE SANITAIRE EN CAS DE COVID - 19

Les moyens mis en œuvre en cas de symptômes chez un élève,

- Isolement immédiat de l'élève avec un masque pédiatrique dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale.
- Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.

L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme Covid-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

Procédure à suivre par les parents :

→ éviter les contacts,

→ consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant.

→ Un appui du médecin l'éducation nationale pourra être sollicité si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge.

En cas de test positif :

La famille informe la direction de l'école pour une information aux services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.

La famille pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte.

Une information sera donnée aux personnels et aux parents des élèves ayant pu rentrer en contact avec l'élève malade.

Les personnels psychologues et de santé de l'éducation nationale pourront apporter leur appui.

En cas de survenue d'un ou plusieurs symptômes évocateurs chez un adulte, cette même procédure sera mise en œuvre.

→ des démarches et des **numéros de téléphone utiles** pour obtenir des renseignements et les coordonnées des personnels de santé médecins et infirmiers :

- **Médecin scolaire Dr Valérie ROCH : [ia31medecin-20 @ac-toulouse.fr](mailto:ia31medecin-20@ac-toulouse.fr)**
- **Tel secrétariat : 0562799260, sante-scolaire.r-rolland@ac-toulouse.fr**
- **En cas de fièvre, toux, gêne respiratoire, douleur thoracique et en présence de symptômes grippaux, appelez votre médecin traitant** pour qu'il vous redirige vers l'unité de soins dédiés COVID-19 le cas échéant. Respecter les consignes (gestes barrière, attente à l'extérieur, chacun son tour, etc== <https://www.haute-garonne.fr/actualite/covid-19-les-lieux-daccueil-en-haute-garonne>
- En cas de symptômes plus aigus, notamment une détresse respiratoire, **contacter le 15**
- Pour tous les autres motifs de consultation, prendre rendez-vous chez son médecin traitant qui reste ouvert ou qui donnera des consignes.
- Pour tout renseignement lié à la prise d'un médicament, le Centre Régional de Pharmacovigilance (CRPV) et d'information sur le médicament du CHU de Toulouse vous répond du lundi au vendredi de 9 heures à 17 heures au **05 61 25 51 12**
- Pour tout renseignement non médical, un numéro vert répond à vos questions sur le Coronavirus COVID-19 en permanence, 24h/24 et 7j/7 : **0800 130 000**